

MINUTERIE POUR DÉMARREUR À DISTANCE

AstroStart

MANUEL DE L'USAGER

Modèle RST-2



Conçue
pour les
démarreurs
à distance
munis
d'une
entrée
d'impulsion
négative



Consulter les
Règles de sécurité avant
d'utiliser ce produit.

Fabriqué au
Canada par:

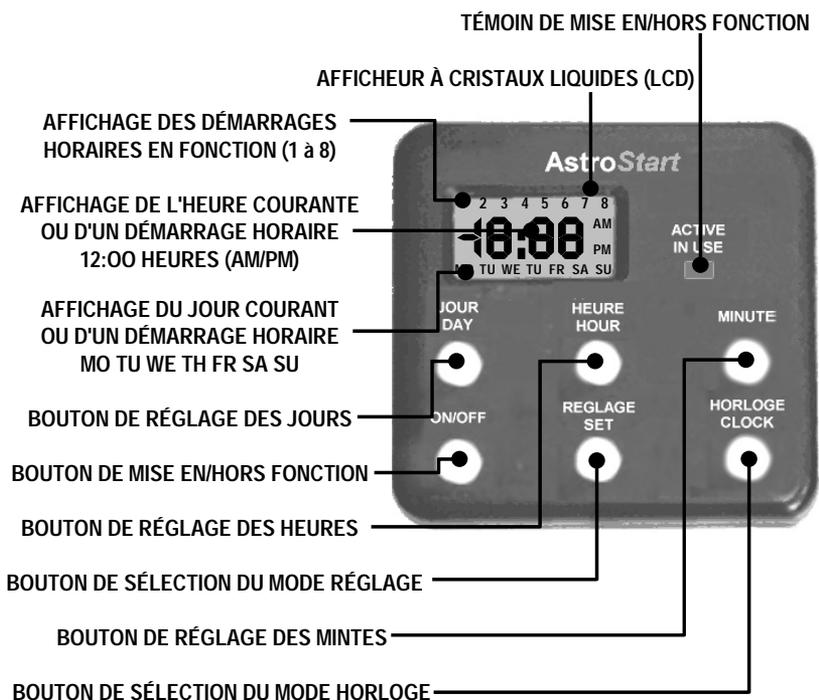

Astroflex

CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONS

CARACTÉRISTIQUES

| | |
|--|--------------------------------------|
| Affichage | LCD (illuminé) |
| Capacité maximale de la sortie d'impulsion | 100 mA |
| Consommation de courant maximale | 20 mA |
| Dimensions | 2¼ po x 2¼ po x 2/3 po |
| | 5.72 cm x 5.72 cm x 1.67 cm |
| Signal de sortie | Impulsion négative (1 à 2 secondes) |
| Température de fonctionnement ... | -40 °C à +85 °C (-40 °F à + 185 °F) |
| Tension de fonctionnement | +12 V c.c. (+10 V c.c. à +18 V c.c.) |
| Confirmation des touches | par témoin DEL |

FONCTIONS



RÈGLES DE SÉCURITÉ

Lisez bien toutes les règles de sécurité suivantes avant d'utiliser ce produit.

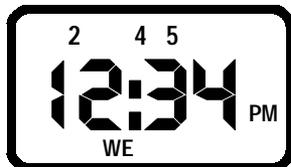
- Rapportez immédiatement tout problème de fonctionnement au dépositaire Astroflex qui a procédé à l'installation.
- Le produit ou son usage ne doivent, en aucun cas, être modifiés.
- Fermez toujours l'interrupteur principal du démarreur à distance lorsque le véhicule est garé dans un endroit clos et non ventilé ou lorsqu'il entre dans un atelier mécanique pour fins d'entretien ou de réparation.
- Fermez toujours l'interrupteur principal du démarreur à distance lorsque ce dernier n'est pas utilisé pendant une longue période.
- Gardez la télécommande hors de la portée des enfants.
- Pour que votre démarreur à distance ait un rendement optimal, procédez à des mises au point régulières du moteur de votre véhicule.
- Assurez-vous que la commande des essuie-glaces est bien à l'arrêt avant de quitter votre véhicule.
- Vérifiez régulièrement le fonctionnement des dispositifs de sécurité qui commandent l'arrêt du moteur. (Voir « Vérifications de sécurité » dans le guide de l'utilisateur du démarreur à distance.)
- Conformez-vous aux règlements locaux. Certains règlements peuvent vous interdire de laisser fonctionner le moteur de votre véhicule sans surveillance dans un lieu public.
- Avertissez toujours les mécaniciens et techniciens affectés à l'entretien de votre véhicule que celui-ci est équipé d'un démarreur à distance.
- Il est fortement recommandé de procéder à une vérification annuelle de votre démarreur à distance. Pour ce faire, contactez le dépositaire le plus près de chez vous.

AFFICHAGE

L'afficheur, de type LCD, permet l'affichage de l'heure courante ainsi que l'affichage du réglage de chaque démarrage horaire. Il s'allume sur l'appui d'une touche et le demeure pendant les 30 secondes suivantes.

MODE DE FONCTIONNEMENT

En mode de fonctionnement, l'affichage indique l'heure et le jour courant ainsi que les démarrages horaires sélectionnés. Les démarrages horaires sont ceux générés par la minuterie. L'exemple ci-contre indique que nous sommes mercredi (WE), qu'il est midi trente-quatre et que les démarrages horaires 2, 4 et 5 sont sélectionnés.



MODE PROGRAMMATION

En mode programmation, l'affichage indique le jour et l'heure du démarrage horaire sélectionné (chiffre clignotant). L'exemple ci-contre indique que le démarrage horaire « 2 » est réglé pour faire démarrer le véhicule chaque lundi à sept heures quinze du matin.



CONVENTION



Un chiffre entouré d'une étoile signifie qu'il clignote à l'affichage.

RÉGLAGE

RÉGLAGE DE L'HORLOGE

Appuyez sur la touche « **HORLOGE** » et maintenez-la enfoncée, puis appuyez sur la touche « **JOUR** » pour sélectionner le jour de la semaine; sur la touche « **HEURE** » pour régler l'heure; sur la touche « **MINUTE** » pour régler les minutes.

La valeur de chaque sélection augmente d'une unité chaque fois que vous appuyez momentanément sur la touche correspondante. En maintenant la touche enfoncée pendant plus d'une seconde, la valeur augmentera à vitesse rapide. Relâchez la touche lorsque l'affichage atteint la valeur désirée.

La DEL clignote un coup chaque fois qu'une touche est enfoncée ou, lorsque la touche est maintenue, chaque fois que la sélection passe au réglage suivant.



Assurez-vous que le réglage de l'heure et de la période de la journée (AM/PM) est juste, sinon vous risquez de voir les démarrages horaires s'effectuer à d'autres moments que ceux programmés.

RÉGLAGE DES DÉMARRAGES HORAIRES

Appuyez sur la touche « **RÉGLAGE** ». Le chiffre « 1 » clignote et l'affichage montre alors la programmation actuelle pour le démarrage horaire 1 ou, si aucune programmation n'a été effectuée, une série de quatre traits.

Les chiffres « 1 à 8 » correspondent aux démarrages horaires. Appuyez sur la touche « **RÉGLAGE** » autant de fois qu'il est nécessaire pour atteindre le démarrage horaire que vous désirez régler. Lorsque qu'il clignote, appuyez sur la touche « **JOUR** » pour sélectionner le/les jours de la semaine; sur la touche « **HEURE** » pour régler l'heure; sur la touche « **MINUTE** » pour régler les minutes.



OU



RST-2

Les « **JOURS** » peuvent être regroupés selon les quatre modes suivants :

| | |
|--|--|
| quotidien : chaque jour (individuellement) |  ,  etc. |
| jours ouvrables : du lundi au vendredi inclusivement |  |
| fin de semaine : le samedi et le dimanche |  |
| hebdomadaire : du dimanche au samedi inclusivement |  |

Appuyez sur la touche « **RÉGLAGE** » de nouveau. Le chiffre « **2** » clignote pour indiquer le deuxième démarrage horaire.



Répétez le réglage pour chaque démarrage horaire.

Vous pouvez programmer jusqu'à huit démarrages horaires différents.



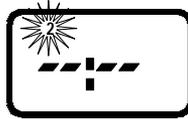
MISE EN/HORS FONCTION D'UN DÉMARRAGE HORAIRE

La mise en/hors fonction permet de choisir parmi les huit démarrages horaires préprogrammés, celui ou ceux qui vous conviennent le mieux sans devoir reprogrammer la minuterie. Le démarrage horaire mis hors fonction demeure programmé et pourra être réactivé au besoin.

Par exemple, la programmation peut être établie comme suit :

- un démarrage horaire assure le démarrage du moteur les jours ouvrables;
- un autre commande les démarrages la fin de semaine;
- et un dernier s'occupe des vendredis seulement.

Supposons maintenant que vous vouliez suspendre le démarrage horaire « 2 » (10 h 30 en fin de semaine) pour quelque temps. Appuyez sur la touche « **RÉGLAGE** » autant de fois qu'il est nécessaire pour atteindre le démarrage horaire que vous désirez suspendre, puis appuyez sur la touche « **ON/OFF** ». Ce démarrage horaire est alors supprimé de la liste mais il demeure toujours en mémoire. L'affichage présente alors une série de quatre traits :



Lorsque vous désirez rappeler ce groupe, il suffit de répéter l'opération précédente. L'affichage reprendra alors la sélection préprogrammée et ce démarrage horaire devient de nouveau actif.

UTILISATION DE LA MINUTERIE

Quand vous voulez que votre véhicule démarre selon la programmation établie, il suffit d'appuyer sur la touche « **ON/OFF** » pour que le témoin rouge s'allume. Allumé, ce témoin confirme l'activation de la minuterie. Si vous désirez annuler toute la programmation, appuyez sur la touche « **ON/OFF** » pour que le témoin rouge s'éteigne.



Si vous garez votre véhicule dans un endroit clos, non ventilé ou que vous la confiez à quelqu'un pour y effectuer un quelconque entretien, il n'est pas suffisant de mettre la minuterie hors fonction. Vous devez également mettre l'interrupteur principal du démarreur à distance à la position « OFF ».

GARANTIE À VIE LIMITÉE

- 1) ASTROFLEX garantit à l'acheteur original le produit manufacturé contre tout défaut de main-d'oeuvre ou de matériel pour la période ci-après mentionnée.
- 2) Cette garantie exclut toute garantie légale, excepté naturellement les dispositions d'ordre public.
- 3) Cette garantie ne vaut qu'en faveur de l'acquéreur original; un acquéreur subséquent ne pourra pas s'en prévaloir.
- 4) Cette garantie est valable pour la durée du véhicule automobile sur lequel le produit a été installé à l'origine et s'il demeure installé sur ledit véhicule automobile, sauf en ce qui a trait aux composantes pour lesquelles une durée plus courte de garantie est prévue.
- 5) Si les conditions mentionnées aux paragraphes 3) et 4) sont réalisées, la garantie s'applique pour le module de contrôle du démarreur à distance.
- 6) Tout autre accessoire et outils (tel que transmetteur, commutateur, antenne, module DL-3 ou DL-4, MultiTest, etc.) sont garantis pour une période d'un an à compter de la date du contrat d'achat, les piles ne faisant l'objet d'aucune garantie.
- 7) ASTROFLEX s'engage à réparer ou remplacer toute pièce ou le produit, selon ce qui est mentionné au paragraphe 5), sans frais au cours de la première et de la deuxième année du contrat et, selon ce qui est mentionné au paragraphe 6), sans frais au cours de la première année du contrat.
- 8) À compter de deux ans après la date du contrat, ASTROFLEX s'engage à réparer ce qui est décrit en 5) pour des frais limités à 30,00 \$ qui doivent accompagner le produit à réparer. Celui-ci sera retourné à l'acheteur port dû.

- 9) Si l'acquéreur est incapable de fournir une preuve d'achat, la garantie est limitée à deux ans à compter de la date du manufacturier tel que confirmé par le numéro de série du produit. L'acheteur de ce produit ASTROFLEX s'engage à retourner ce dernier pour le service de garantie, port payé, à l'adresse appropriée indiquée à la fin de ce document.
- 10) Cette garantie ne s'applique qu'au produit lui-même et ne s'applique pas aux dommages matériels autres qu'au produit lui-même.
- 11) ASTROFLEX ne donne aucune garantie, et quant au produit lui-même et contre les dommages que le produit pourrait causer, si l'une ou l'autre des conditions suivantes survient:
 - a) l'installation n'a pas été faite par l'installateur-distributeur, et selon les directives d'ASTROFLEX;
 - b) le produit a été accidenté après son installation;
 - c) l'acquéreur a fait du produit un usage abusif ou non conforme au guide de l'utilisateur;
 - d) l'acquéreur a réparé lui-même le produit ou fait réparer le produit chez une personne non autorisée par ASTROFLEX;
 - e) le produit a été réparé avec des pièces non autorisées par ASTROFLEX.
- 12) ASTROFLEX n'est pas responsable des frais engagés pour enlever ou réinstaller le produit.
- 13) La présente garantie constitue la seule garantie d'ASTROFLEX à l'égard de l'acquéreur original. Toute autre garantie est spécifiquement exclue, même la garantie légale, excepté naturellement les dispositions d'ordre public.

Note:

Le fonctionnement, les spécifications et le design de nos produits sont sujets à changement sans préavis.



Astroflex Inc.

1164, Route 220
St-Élie d'Orford (Québec) Canada
J0B 2S0



Astroflex

ELECTRONIC CORP.

516A Elm Street
Manchester, NH 03101
USA